



## Vendeur ne veut pas rendre dépôt de garantie

Par aurel118, le 05/02/2013 à 16:30

Bonjour,

Nous avons signé en septembre 2012 un compromis pour l'achat d'une maison. Nous avons versé la somme de 9000€ correspondant au "dépôt de garantie".

Nous n'avons pas obtenu le financement pour l'acquisition, le compromis n'a donc pas abouti. Depuis 2 mois que le compromis n'est plus valable, nous n'arrivons pas à récupérer cet argent, les vendeurs ne voulant pas nous le restituer, convaincus que cet argent leur revient de droit.

Le notaire semble ne rien pouvoir faire sans leur accord. Il ne nous répond plus au téléphone...

Nous avons fourni tous les documents prouvant que nous avons fait les démarches pour demander le financement, en temps voulu.

De plus, les vendeurs auraient signé un nouveau compromis pour la vente de leur maison, d'après le peu d'informations que nous avons ils ne peuvent pas le faire sans que le précédent soit soldé, c'est à dire sans avoir restitué le dépôt de garantie.

J'aimerais savoir si les vendeurs sont dans leur droit, quels sont nos recours pour régler ce litige et récupérer cette somme tout de même importante.

Merci d'avance, tout conseil est le bienvenu.